

## **The press review**

**16-30 June 2014**

**Prepared by Transparency International Luxembourg**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au [secretariat@transparency.lu](mailto:secretariat@transparency.lu).

### **Information importante « hotline anti corruption »**

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email [info@transparency.lu](mailto:info@transparency.lu) ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

# NATIONAL NEWS



[Politique](#) | Publié aujourd'hui 9:59

Représentation de l'État dans les sociétés

## Une publicité qui suffit à la transparence

Comptes des sociétés, rapports annuels, registre de commerce ou encore Mémorial C: la «publicité» sur les fonctionnaires d'État présents dans les conseils d'administration est suffisante, selon Xavier Bettel.

Par : Frédéric Antzorn / Publié par paperJam.lu

Mis à jour : 16.06.2014 10:45



Les fonctionnaires sont payés selon le volume de travail supplémentaire fourni, assure le Premier ministre. (Photo: Christophe Olinger / archives paperJam)

Mécontent d'une première réponse jugée incomplète à une question qu'il avait soumise au Premier ministre, le député Justin Turpel (déi lénk) vient une nouvelle fois de s'adresser à Xavier Bettel pour tenter de connaître l'identité, la rémunération et le volume de travail presté par les représentants de l'État dans les conseils d'administration de sociétés de droit privé, d'établissements publics et d'institutions financières internationales.

En préambule à sa nouvelle réponse, Xavier Bettel souligne tout d'abord que les conseils d'administration auxquels participent des fonctionnaires d'État se situent le plus souvent en dehors de leurs heures de travail normales et comportent par ailleurs un travail de préparation conséquent, qui allonge leur horaires de travail.

«Ces charges s'ajoutent ainsi à celles correspondant à leurs fonctions principales», note le Premier ministre, soulignant que la rémunération supplémentaire allouée «correspond au volume de travail effectivement assumé».

## **Ne pas se départir du cadre**

Pour le reste, sur l'identité de ces fonctionnaires et leur rémunération, Xavier Bettel renvoie une nouvelle fois encore Justin Turpel vers le registre de commerce et des sociétés, le Mémorial C ou encore la comptabilité et les comptes annuels des entreprises «qui organisent un régime de publicité complet concernant les rémunérations allouées aux membres des organes de gestion et de surveillance et garantit une transparence totale concernant cet aspect du fonctionnement des entreprises».

Combiné aux indications que bon nombre d'entreprises et autres établissements fournissent dans leurs rapports annuels, cette publicité – aux yeux du Premier ministre – est une garantie de transparence suffisante. Et le gouvernement n'entend donc pas, toujours selon Xavier Bettel, se départir d'un cadre créé par le législateur pour fournir des indications «qui n'ajouteraient rien au niveau de l'information des milieux directement concernés et du public».

### **Note de la rédaction:**

paperJam avait consacré, en mai 2013, une coverstory à [l'intervention de l'État dans l'économie](#), avec notamment une infographie, un instantané sur les représentants de l'État dans les conseils d'administration.

STAATSBEAMTE

17. Juni 2014 03:27; Akt: 17.06.2014 04:16

## Keine Transparenz

*Mehr Transparenz hatte sich die Regierung auf ihre Fahne geschrieben. Was allerdings die Vertreter des Staates in Verwaltungsräten von Unternehmen mit staatlicher Beteiligung angeht, hält sie sich weiterhin äußerst bedeckt.*



*Der Anteil der staatlichen Beteiligung bei der BIL beträgt 10 Prozen. (Bild: AP / Thibault Camus)*

Welche Staatsbeamten vertreten den Staat in welchem Verwaltungsrat? Zweimal hatte der Abgeordnete Justin Turpel dem Staatsminister die Frage gestellt und zweimal keine Antwort erhalten. Jeder Bürger, der es wünsche, könne über das „Registre de commerce et des sociétés“ erfahren, wer in welchem Verwaltungsrat sitze, lautete die Antwort von Staatsminister Xavier Bettel auf eine parlamentarische Anfrage des Abgeordneten Justin Turpel („déi Lénk“).

Dieser wollte wissen, ob es eine Liste der Staatsdiener gibt, die den Staat im Verwaltungsrat eines der Unternehmen vertreten, in denen der Staat Anteile hat. Ob

es nun eine solche Liste gibt oder nicht, bleibt auch weiterhin im Unklaren. Die einzige klare Antwort vonseiten des Staatsministers gab es auf die Frage, ob die staatlichen Vertreter in den Verwaltungsräten dieser Aufgabe während oder nach ihrer Arbeitszeit nachkämen: Oft geschehe dies außerhalb der regulären Arbeitszeit. Zudem benötige diese Arbeit auch eine Vorbereitung, sodass die zusätzliche Vergütung auch tatsächlich der geleisteten Arbeit entspreche.

Justin Turpel sagte, er selbst habe versucht, über das „Registre de commerce“ herauszufinden, wer in welchem Verwaltungsrat sitze. Das sei jedoch eine mühsame und zeitraubende Arbeit, die ein Abgeordneter nur schwer bewältigen könne, und ein normaler Bürger schon gar nicht. Es sei ganz einfach an der Regierung, eine Liste offenzulegen.

### **Widerspruch**

Es gehe nicht nur darum, zu wissen, wer in welchem Verwaltungsrat sitze, erklärte Justin Turpel dem Tageblatt. Die Regierung müsse ganz einfach dem Parlament Aufschluss darüber geben, schließlich gehe es um die Kontrolle der Regierung durch das Parlament. In einigen Verwaltungsräten gehe es schließlich um strategische Fragen. Und das betreffe auch das Parlament, nicht nur die Regierung.

Es sei die Pflicht der Regierung, eine solche Liste zu liefern. Man könne nicht von den Abgeordneten – und schon gar nicht von den Bürgern – verlangen, sich selber die Namen aller Vertreter mühsam zusammensuchen. Es gehe dabei um den freien Zugang zur Information. Die Antwort des Staatsministers stehe im Widerspruch zum Anspruch auf mehr Transparenz.

## **Luxembourg: Plus de transparence pour les patients**

2014-06-18 08:26:00



Le projet de loi a été adopté, hier, par une majorité de 32 voix, contre 25 abstentions et 3 votes contre.

**Les députés ont adopté, hier, une loi instaurant un corps de droits et d'obligations réglant la relation entre patients et prestataires de soins. Au vu des discussions, on n'a pas fini d'en entendre parler.**

*Le projet de loi relatif aux droits et obligations du patient a été adopté par 32 des 60 députés, mais a été critiqué, à des degrés divers, aussi bien par la majorité que par l'opposition.*

*De notre journaliste  
Claude Damiani*

La majorité a eu le dernier mot. Les 32 députés issus des rangs socialistes, libéraux et verts ont approuvé le texte, sans pour autant tous marquer un enthousiasme débordant. En effet, si l'opposition a été plus radicale en s'abstenant (ce qu'ont fait les 23 députés CSV et les 2 députés déi Lénk) ou en rejetant le texte (les 3 élus de l'ADR), la majorité n'a pas hésité à relever les lacunes du projet de loi, malgré son approbation. L'urgence de la volonté d'évacuer au plus vite la question, car liée à la transposition en droit national de la directive européenne sur les soins transfrontaliers (votée hier à l'unanimité), n'y est certainement pas étrangère. Le député de l'opposition et pharmacien de formation Jean-Marie Halsdorf (CSV) l'a d'ailleurs rappelé au début de son allocution.

### **Des critiques venues de tous les bords**

Le rapporteur du projet de loi, Georges Engel (LSAP), avait, lui, inauguré la séance en présentant les grandes lignes du texte. «Tout le monde pense que le patient est un enfant terrible pour le médecin», a-t-il d'emblée déclaré à la tribune, avant de se refuser à qualifier la loi de «révolution». «Il ne s'agit point d'une révolution, mais d'une simplification des droits et obligations des patients», a tenu à préciser le député socialiste, afin de contrecarrer toute idée

reçue. Une simplification qui s'avérait nécessaire, après des années de consultations avec les différents acteurs concernés, et qui aura provoqué la réunion de la commission parlementaire compétente à 17 reprises. Des séances destinées à formaliser les droits des patients en s'attachant à les rendre davantage lisibles et transparents.

Pour ce faire, il a été décidé de regrouper toutes les dispositions applicables en la matière, dans une seule et unique base juridique, alors qu'elles étaient jusque-là dispersées à différents niveaux : loi hospitalière, code de déontologie, jurisprudence. Un souci de rationalisation et de simplification qui n'a cependant pas convaincu tous les députés...

En effet, si le rapporteur Georges Engel a conclu sa présentation en assurant qu'il s'agissait d'«une bonne loi pour les patients» et qu'elle aurait l'aval de la fraction socialiste, le CSV a largement critiqué le projet, évoquant à plusieurs reprises les «mauvaises options prises».

Et notamment concernant la surcharge de travail incombant au médecin, en raison du devoir qui pèsera sur lui de fournir une information accrue à son patient. Il en découlerait, selon le député, dont l'avis rejoint celui de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD), davantage de dépenses pour le système de santé. D'où l'abstention du CSV, par ailleurs fustigée par le député DP et médecin de formation Alexandre Kriepps, qui y a vu une opposition purement politique.

Ce dernier, bien que membre de la majorité, aura également apporté son lot de critiques, avant de toutefois conclure que la loi en question constituait «une avancée, même si des améliorations devront la compléter à l'avenir». La députée verte Josée Lorsché a, pour sa part, loué l'objectif premier du texte, à savoir la volonté d'allier «volontariat, confiance et responsabilité» entre patient et prestataire de soins. Tout en déplorant la création d'un service national de médiation, au lieu d'une instance de conciliation. Le texte ne serait ainsi pas assez ambitieux. Fernand Kartheiser a, lui, fait savoir que l'ADR rejetterait le projet, entre autres pour la même raison, mais également après avoir exprimé des réserves, notamment quant à une éventuelle disparition du secret médical.

Enfin, Serge Urbany et la fraction déi Lénk ont décidé de s'abstenir, bien qu'ils aient souligné aux aussi les avancées du texte, arguant notamment que le patient deviendrait coresponsable de son traitement, selon les nouvelles dispositions prévues par la loi.

### **Un service de médiation**

La loi ouvre plusieurs droits aux patients : un accès à des soins de qualité pour tous, le libre choix d'un médecin, le droit de choisir d'être, ou non, informé sur son état de santé ou encore la possibilité de désigner une personne de confiance à même de le représenter en cas d'incapacité à exprimer sa propre volonté.

L'une des grandes nouveautés est la création d'un Service national d'information et de médiation qui sera compétent dans le cas du dépôt d'une plainte déposée par un patient contre un traitement médical ou contre le comportement d'un médecin, en vue de trouver une solution à l'amiable. Une évaluation de ce système de médiation d'ici trois ans figure dans la loi. Enfin, la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, a déclaré la mise en place d'un fonds dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la loi, afin de couvrir les frais découlant des aléas thérapeutiques.



TRAVAUX EN COMMISSION

25 juin 2014 07:30; Act: 25.06.2014 09:47

## Première étape vers la fin du secret bancaire

*LUXEMBOURG - La commission des finances a examiné le texte sur la fiscalité des revenus de l'épargne. Une première étape vers l'échange automatique d'informations, qui sera votée vers la mi-juillet.*



*La Chambre devrait voter la loi vers la mi-juillet. (photo: L'essentiel)*

La commission des finances et du budget de la Chambre vient d'étudier, un projet de loi permettant la mise en place de l'échange automatique d'informations sur les revenus de l'épargne. Dans le cadre de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, les paiements d'intérêts que les banques établies au Luxembourg effectuent en faveur de personnes physiques ne résidant pas au Luxembourg seront transmis à leur administration fiscale respective.

Il s'agit donc d'une étape essentielle vers **la fin du secret bancaire et l'échange automatique d'informations**. Il reste à ce jour quelques examens d'amendements techniques avant le vote de la loi, probablement vers la mi-juillet, juste avant les vacances parlementaires.

Cette loi pourrait **ainsi entraîner une fuite des épargnants**. La perte liée à cette mesure est évaluée à 47 millions d'euros pour le budget de l'État. Le gouvernement espère néanmoins limiter ce coût grâce au développement de nouveaux outils financiers (finance islamique, fonds chinois en Renminbi).

*(L'essentiel)*

## TTIP: le Luxembourg veillera au grain

Les négociations en cours sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI, TTIP en anglais) entre l'Union européenne et les États-Unis inquiètent des organisations de la société civile. Le ministre Jean Asselborn assure que le Luxembourg, par le biais de la Commission, veillera à préserver tous ses acquis.

Par : Frédéric Antzorn / Publié par paperJam.lu

Mis à jour : 25.06.2014 9:24



L'accord sur le commerce doit consacrer au développement durable un rôle horizontal, estime Jean Asselborn. (Photo: DR)

Le 19 mai dernier, a débuté le cinquième round des négociations en vue de l'établissement d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI – ou Transatlantic Trade & Investment Partnership – TTIP selon le sigle commun en anglais) entre l'Union européenne et les États-Unis.

L'analyse du mandat de négociation, confié à la Commission européenne, a amené certaines organisations de la société civile luxembourgeoise – parmi lesquelles on retrouve Greenpeace, la FNCTTFEL, le LCGB, le Mouvement écologique, l'Union luxembourgeoise des

consommateurs ou encore le Syprolux – à réclamer l’arrêt «immédiat» de ces discussions, du fait notamment de conséquences dangereuses en matière environnementale, inhérentes à ces négociations.

Face à un certain nombre de questions qui lui ont été relayées par le député Justin Turpel (Déi Lénk), le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, vient d’indiquer que le PTCI ne visait en aucun cas à changer les règles et normes existantes en Europe, mais qu’il devait permettre d’aligner des procédures et d’harmoniser des standards pour certains biens et services lorsqu’une telle harmonisation peut se faire dans le respect des règles de chacune des parties. Et sans qu’il soit question de nivellement vers le bas.

## **Une influence environnementale plus décisive**

Selon Jean Asselborn, l’accord doit consacrer au développement durable un rôle horizontal dans le commerce transatlantique et dans l’action de l’Union européenne et des États-Unis au plan international. «Cela pourrait donner à nos normes sociales et environnementales une influence beaucoup plus décisive que ce n’est actuellement le cas», explique-t-il, ajoutant que le gouvernement luxembourgeois veillera à ce que l’accord ne change en aucun cas sa législation interne, «y compris sur les OGM, la viande bovine et les volailles».

Jean Asselborn affirme encore que l’exécutif veillera en particulier à défendre les politiques énergétiques et climatiques de l’Union européenne, les réglementations européennes en matière de marchés publics, de substances chimiques, de médicaments et de bien-être animal.

Le gouvernement, poursuit Jean Asselborn, estime que la protection des consommateurs doit sortir renforcée d’un tel accord qui s’inscrira dans notre politique plus globale en matière de protection de l’environnement, d’énergie et de prévention des changements climatiques. «Les politiques ambitieuses de l’Union européenne dans ces domaines doivent servir d’exemple dans ces discussions et leurs effets positifs sur l’emploi, l’innovation, la qualité de vie et la compétitivité doivent être considérées tout particulièrement comme un avantage concurrentiel», dit-il encore.

## **Protection des données: une ligne très claire**

Enfin, dans le secteur de l’agriculture, le ministre des Affaires étrangères souligne que l’accord reprendra les positions de l’Union européenne dans le cadre du cycle de Doha à l’Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment pour ce qui est des contingents et des tarifs de certains produits sensibles, comme la viande, le lait ou les céréales.

Quant à la protection des données, le gouvernement – par la voix de Jean Asselborn – dit s’engager pour «une ligne très claire» visant à garantir la neutralité de la toile et le respect de la sphère privée de chaque citoyen. «La Commission n’a par ailleurs aucunement l’intention d’aligner les législations européennes et américaines en matière de droits de propriété intellectuelle», conclut le ministre.

## Une déclaration de soupçon reste un acte grave

Les dirigeants d'une des plus grandes sociétés de domiciliation au Luxembourg, Interconsult, viennent d'être acquittés des préventions de violation de la loi sur le blanchiment: ils avaient choisi, à dessein, de ne pas dénoncer leur client, alors que la banque l'avait fait.

Par : Véronique Pujol / Publié par paperJam.lu



Les exigences imposées par la loi sur le blanchiment vont au-delà de ce que le Gafi et l'UE prévoient.  
(Photo: Parlement européen)

Le tribunal correctionnel de Luxembourg vient d'acquitter deux dirigeants de la société de domiciliation Interconsult, prévenus de violation de leurs obligations professionnelles en vertu de la lutte contre le blanchiment d'argent. Ils n'avaient pas fait de déclaration de soupçon sur des (petits) transferts d'un de leurs clients suédois, jugeant qu'il n'y avait pas lieu à suspecter de blanchiment, alors qu'une banque luxembourgeoise, Danske Bank, avait dénoncé le même client au Parquet, préférant ainsi se couvrir. Comme l'avait expliqué l'enquêteur à l'audience, il est difficilement concevable de déterminer pourquoi l'un des professionnels du secteur financier formule une déclaration de soupçon et pas l'autre, alors que les deux traitaient la même opération (laquelle ne donna d'ailleurs lieu à aucune enquête ni commission rogatoire internationale).

Le jugement tombé le 12 juin dernier donne un curieux signal aux professionnels du secteur financier qui jusqu'à présent préféraient dénoncer plus de transactions suspectes que pas assez afin de se protéger contre des risques de se faire traîner devant les juges.

Drôle d'histoire que celle qui est arrivée à ce client suédois qui, après un article en Suède relatant sa condamnation pour des faits anciens (2001), fut dénoncé par sa banque en décembre 2009, à la suite de plusieurs transferts d'argent suspects à partir d'une société offshore, laquelle avait été liquidée depuis plusieurs années (ce qui ajoutait à la suspicion). Les dirigeants d'Interconsult (Danske Bank avait à l'époque des faits une participation minoritaire dans la société et avait un représentant au conseil d'administration), qui domiciliait la société du même client, Landlake, avaient considéré, après vérifications, que les fonds de Landlake n'avaient pas d'origine suspecte et qu'ils étaient d'ailleurs bien antérieurs aux faits reprochés à leurs clients, et sans aucun lien avec l'affaire mentionnée par la presse suédoise (une fraude boursière). Les domiciliataires avaient estimé ne disposer d'aucun élément donnant lieu à un soupçon et assuraient être informés de l'origine licite (vente immobilière) de l'argent sur le compte de la société Landlake. Des fonds qui n'avaient d'ailleurs jamais quitté le Luxembourg et y avaient été stockés pendant 10 ans.

## **En toute bonne foi**

«Ce n'est pas parce qu'un client est condamné qu'il doit y avoir une déclaration de soupçon de blanchiment», avait plaidé leur avocat à l'audience. Ses clients avaient donc à dessein choisi de ne pas contacter la Cellule de renseignement financier du Parquet et qu'ils l'avaient fait «en toute bonne foi». L'un des prévenus souligna d'ailleurs qu'il n'avait aucun intérêt à ne pas faire une déclaration» s'il avait eu un soupçon.

Il aura fallu une réunion de crise en mars 2010 entre les dirigeants d'Interconsult et ceux de Danske Bank pour prendre la décision de rompre toute relation d'affaires avec le client qui changera de banque et de domiciliataire, sans jamais être inquiété par la suite par le Parquet, alors que sa société Landlake n'a pas déposé de bilan depuis 2009. La société de domiciliation n'avait pas d'autre choix, selon les déclarations des deux prévenus, que de s'en tenir à la politique de sa banque actionnaire de «liquider» le client. Or, quelque mois plus tôt, les deux établissements avaient eu une attitude bien différente: la banque ayant pris le parti de dénoncer le client, le domiciliataire de maintenir sa confiance.

Une information judiciaire fut ouverte par le Parquet en janvier 2011 et les deux hommes se sont retrouvés presque cinq ans après les faits, en mai dernier, devant le tribunal correctionnel dans un procès qui servira de marqueur dans la lutte anti-blanchiment au Luxembourg.

## **Gonflette de statistiques**

Les juges ont en effet examiné la portée des exigences anti-blanchiment imposant aux professionnels du secteur financier de vérifier «la personne concernée», mais aussi «son évolution» et de procéder à leur dénonciation au moindre soupçon. Ce sont des exigences qui vont au-delà de ce que prévoient les règles internationales (Gafi et directives européennes): «Le texte luxembourgeois est très vague, mais c'est voulu pour englober une majorité de situations», a reconnu lui-même le substitut du procureur. Face à lui, les deux prévenus ont maintenu qu'ils n'avaient eu aucune raison de mettre en cause leur client et l'origine de ses fonds et que si c'était à refaire, ils auraient agi de la même manière qu'ils ont fait, estimant

qu'une déclaration de soupçon au Parquet est un «acte grave et intrusif» dans la relation de confiance entre un professionnel tenu au secret professionnel et son client. «Une déclaration doit rester un acte pesé et bien réfléchi», avaient-ils avancé devant le tribunal, précisant par ailleurs qu'aucune obligation légale n'imposait aux PSF de faire des vérifications sur une société émettrice d'une facture.

«Cette déclaration n'a servi à rien, sauf à faire gonfler les chiffres et faire venir devant vous des professionnels respectables», avait pour sa part indiqué leur avocat André Lutgen en précisant que ses clients avaient fait 16 déclarations de soupçons entre décembre 2009 et avril 2010. L'avocat avait pointé du doigt le risque de galvaudage des déclarations de soupçons, avec comme corollaire que les dénonciations «sérieuses» passent à la trappe. «Il est certain qu'il existe une certaine pression», a reconnu le substitut du procureur en précisant que la place financière constituait «une des rentes les plus importantes pour l'économie luxembourgeoise» et qu'il s'agissait de la préserver en veillant à ce que l'ordre public soit respecté.

Au point d'en faire trop et de se montrer trop zélé? Dans son réquisitoire, le Parquet avait demandé la condamnation des deux dirigeants d'Interconsult et s'était opposé à la suspension du prononcé comme le demandait par défaut Me Lutgen. Ses clients ont carrément été blanchis par la 7<sup>e</sup> Chambre du Tribunal correctionnel. Les juges ont reconnu que le client suédois n'avait peut-être «plus le profil d'un client idéal», mais que le choix de ne pas le dénoncer alors que les gestionnaires étaient parfaitement informés de l'origine (licite) de ses fonds pouvait se justifier. «Les deux prévenus ont expliqué de manière claire, cohérente et crédible pourquoi ils n'ont pas eu de suspicion de blanchiment», écrivent les juges en rappelant que la notion de suspicion est «nécessairement une notion subjective qui varie principalement en fonction du niveau de connaissance que le professionnel a sur une opération». «Ainsi, ajoutent-ils, Interconsult, qui suivait de près la vie de la société Landlake, était parfaitement au courant de l'origine des fonds et n'a de ce fait pas eu de suspicion de blanchiment et a fortiori pas dû faire une déclaration de soupçon».

Les juges leur ont même décerné des lauriers en ajoutant que les prévenus s'étaient montrés «particulièrement vigilants dans leur relation d'affaires». Reste à savoir si le Paquet fera appel de ce jugement.

[André Lutgen](#)



## China jails anti-corruption activists after high-profile trial

BY MEGHA RAJAGOPALAN  
BEIJING Thu Jun 19, 2014 9:09am EDT



Chinese activist Liu Ping poses for a photograph in Xinyu, Jiangxi province in this undated handout image provided by Liu's daughter Liao Minyue on June 18, 2014. CREDIT: REUTERS/LIAO MINYUE/HANDOUT VIA REUTERS

(Reuters) - Three Chinese activists who campaigned for government officials to disclose their wealth were jailed on Thursday in the culmination of a high-profile trial that underscores Beijing's resolve to clamp down on dissent.

The activists were among more than a dozen detained in recent months for their anti-corruption activism. Rights groups say the crackdown on the group throws into sharp relief the limits of President Xi Jinping's campaign against graft.

Despite a few pilot schemes for low level officials to disclose their assets, any public discussion of the wealth of senior leaders remains strictly off limits.

Graft oils the wheels of China's government and probes into Party elites have revealed billions of dollars in undisclosed assets, often held by trusted friends or family members.

Two of the activists, Liu Ping and Wei Zhongping, were sentenced to 6-1/2 years in prison for using a cult to damage law enforcement, gathering a mob to disturb order in public places, and picking quarrels and provoking disputes.

"It isn't fair, it isn't just," said Si Weijiang, Liu's lawyer, reached by phone. "The laws can just be bent however (the government) wants in politicized cases."

Another activist, Li Sihua, was sentenced to three years in prison, also for picking quarrels and provoking disputes.

The sentences were handed down on Thursday by a court in the poor central province of Jiangxi. Court officials could not be reached for comment.

Human rights groups condemned the judgment. In a statement, Amnesty International called the charges "preposterous".

"Having a small private gathering and holding a banner in a lobby entrance demanding financial transparency from officials should not in any way constitute 'picking quarrels' and 'illegal assembly'," said William Nee, a China researcher for Amnesty, according to the statement.

Si said it was up to the activists to decide whether they would appeal, but added he didn't believe an appeal would be successful or have any meaning.

"END DICTATORSHIP"

The activists, encouraged by Xi's anti-corruption campaign, took photographs of themselves holding banners and placards that read "Strongly urge officials to disclose their assets" and "Xi Jinping, immediately end dictatorship". [ID:nL4NoJIoXX]

The photos were widely circulated online.

"What was written on the signs is simply a suggestion to the country's new leaders. It's completely within the scope of freedom of expression that's within our country's constitution," Si said.

The activists were part of a group called the New Citizens Movement, which advocates for officials to disclose their wealth and favors working within the system to create change. Its well-known founder, Xu Zhiyong, was sentenced in January to four years in prison, sparking criticism from the United States, European Union and rights groups. [ID:nL3NoN3oGH]

"This is a crazy retaliation, a shameless retaliation, which has no connection with the law, the legal system or rule of law," the New Citizens Movement said in a statement on its website. "This is not just a retaliation against Liu Ping, Wei Zhongping and Li Sihua but retaliates against and dishonors the rights of citizens."

Prominent human rights lawyer Pu Zhiqiang, who had represented members of the New Citizens Movement, was detained last month after he attended a meeting in a private home to commemorate the anniversary of the bloody suppression of pro-democracy protests at Tiananmen Square in 1989. Pu's case is ongoing.

## **Détournement de fonds: la vice-présidente de la BEI annonce sa démission**

2014-06-25 12:02:00



La vice-présidente de la Banque européenne d'investissement, l'espagnole Magdalena Alvarez, mise en examen dans un scandale de détournement de fonds

**La vice-présidente de la Banque européenne d'investissement, l'espagnole Magdalena Alvarez, mise en examen dans un scandale de détournement de fonds, a annoncé mercredi sa démission, assurant n'avoir "aucun doute que la lumière sera faite sur (son) innocence".**

"La juge dit expressément que je n'ai rien à voir avec le mauvais usage de l'argent public", a-t-elle déclaré sur la radio Cadena Ser, et "cela sera prouvé".

"Je n'ai absolument aucun doute que la lumière sera faite sur mon innocence, à un niveau ou un autre de la procédure judiciaire", a assuré l'ex-ministre socialiste de l'Équipement de 2004 à 2009, entrée ensuite à la [BEI](#), bras financier de l'Union européenne. Magdalena Alvarez avait été mise en examen, le 2 juillet 2013, avec une vingtaine d'autres personnes, pour "détournement et malversation" dans le cadre de ses fonctions de conseillère économique et financière du gouvernement d'Andalousie, dans le sud de l'Espagne, entre 1994 et 2004. Elle est soupçonnée d'avoir été "promoteur, avec d'autres, du processus illégal d'octroi d'aides sociales" par le gouvernement régional durant les années 2001-2011 par l'intermédiaire de la création d'un fonds régional.

Le Parti populaire (PP), de droite, du chef du gouvernement Mariano Rajoy avait demandé sa démission ces derniers mois, tandis que le ministre de l'Économie Luis de Guindos l'avait appelée à la "responsabilité". "Il est arrivé un moment où j'ai vu que la campagne de harcèlement et de démolition du Parti populaire n'a pas de limite", a dénoncé mercredi Magdalena Alvarez, qui a assuré en revanche avoir toujours eu le soutien de la BEI. "Je ne démissionne pas parce que je suis mise en examen, je démissionne parce que M. De Guindos et M. Rajoy ont sûrement quelqu'un d'autre qu'ils veulent mettre à ma place", a-t-elle estimé, avant d'ajouter : "je m'en vais, je laisse la place pour quelqu'un d'autre et j'espère que quand mon innocence sera prouvée, la même virulence qu'a le PP pour que je m'en aille, il l'ait aussi pour que je revienne".

## **Les Etats-Unis sortent l'artillerie lourde contre l'évasion fiscale**

2014-06-29 15:02:00



photo archives

**Les Etats-Unis pourront à partir de mardi utiliser un arsenal législatif inédit contre l'évasion fiscale qui leur permettra de passer outre le secret bancaire dans les grandes places financières mondiales, dont la Suisse et le Luxembourg.**

"C'est le tremblement de terre qui fait s'effondrer le barrage", affirme à l'AFP Pascal Saint-Amans, chef de l'unité de lutte contre les paradis fiscaux à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le "séisme" se résume à un acronyme, Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act), du nom de la loi qui va entrer en vigueur aux Etats-Unis après de longues tractations et plusieurs scandales d'évasion fiscale impliquant des banques suisses et leurs riches clients américains (UBS, Credit Suisse, etc.). Aux termes de cette réglementation, des dizaines de milliers de banques étrangères seront tenues de systématiquement livrer aux Etats-Unis des informations détaillées sur les dépôts de leurs clients américains ou imposables aux Etats-Unis, pour les comptes dépassant 50.000 dollars. Si elles ne se conforment pas à cette obligation, les banques s'exposent à une sanction-couperet: une retenue de 30% sur les revenus bruts perçus au titre de leurs activités aux Etats-Unis.

"C'est l'arme atomique", commente M. Saint-Amans.

Plus de 77.000 banques dans le monde se sont engagées à collaborer avec les Etats-Unis afin de soigner leurs relations avec la première économie mondiale. Et pour consolider le dispositif, Washington a obtenu l'engagement de plus de 70 pays à faire respecter la réglementation Fatca.

**- "Soutien international" -**

Les grandes puissances occidentales (Grande-Bretagne, France, Allemagne, etc.) figurent sur cette liste aux côtés de places financières connues pour leur opacité (Suisse, Luxembourg, Îles Caïmans, Singapour, etc.). "Le fort soutien international pour Fatca ne fait aucun doute", a récemment estimé Robert Stack, adjoint au Trésor chargé de la taxation internationale. Le gouvernement de Barack Obama a pu profiter de l'offensive contre les paradis fiscaux déclenchée en 2009, au plus fort de la crise financière. Les pays industrialisés et émergents du G20 se sont, depuis, engagés à généraliser l'échange automatique d'informations gravée dans la loi Fatca. Mais Washington a dû faire face à l'hostilité de l'industrie bancaire, inquiète du coût du dispositif et de sa complexité. "Cette loi est incroyablement compliquée et on peut se demander si ses coûts ne vont pas dépasser ses bienfaits", indique à l'AFP Payson Peabody, de l'organisation Sifma qui représente des grands noms de Wall Street. Selon lui, Fatca ne fait rien de moins que transférer aux établissements financiers "le fardeau" de la lutte contre l'évasion fiscale. Les banques étrangères auront ainsi la charge d'identifier quels sont leurs clients soumis à cette réglementation et devront s'assurer qu'elles ont les moyens opérationnels de répondre aux exigences de Washington. Chaque erreur risque de se payer comptant. Concernées au premier chef, les banques suisses se disent "prêtes" même si le dispositif pourrait leur coûter près de 250 millions d'euros et les forcer à modifier leur approche concernant les ressortissants américains.

"Les banques sont obligées de prendre plus de précautions par rapport à leurs clients", explique à l'AFP la porte-parole de l'association suisse des banquiers, Daniela Fluekiger. Côté français, la Fédération bancaire concède que la mise en oeuvre de Fatca a été "un énorme chantier d'un coût élevé". Selon ses détracteurs, la loi a déjà commencé à compliquer la vie des expatriés américains qui auraient désormais plus de mal à ouvrir des comptes bancaires. D'autres lui attribuent l'envolée sans précédent du nombre des Américains ayant renoncé à leur citoyenneté. Même du côté de ses partisans, certains critiquent l'unilatéralisme de cette "Lex Americana" qui n'impose pas de réciprocité aux banques américaines sur la fourniture de données sur leurs clients étrangers. Sa portée est également l'objet de discussions.

"Cela va être plus difficile d'utiliser les schémas traditionnels de l'évasion fiscale", admet Heather Lowe, de l'organisation Global Financial Integrity. "Mais il ne fait aucun doute que les gens trouveront des moyens de contourner la loi" en s'adressant à des pays et des banques hors de son champ d'action.